

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2026**

Présents : M.M Philippe **CHALLANT**, Serge **GREMILLOT**, Éric **JACQUEL**, Alexis **COUTURIER**, Thierry **CHANSON**,

Mmes Julienne **EME**, Annick **DURAND**, Brigitte **COUET**

Absents : Mme Sandrine **FOLLOT-ZANON**,
M.M James **DUPONT**, Grégory **TOMCZAK**

Procurations : Mme Françoise **LALLEMAND** à M. Philippe **CHALLANT**
Mme Cécile **ROUSSEAU** à M. Alexis **COUTURIER**

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire désigne à l'unanimité,

- Monsieur Éric JACQUEL est nommé en tant que secrétaire de séance.



2 - Approbation de la séance précédente

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire adopte à 9 voix pour et 1 abstention,

Le Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.



3 - Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par Le Conseil Municipal

- Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°19/20 du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

➤ Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) du 16 décembre 2025 au 27 janvier 2026 :

N° dossier	Propriétaire	Adresse du bien	Références cadastrales	Surface	Propriété Bâtie : B Non Bâtie : NB
09009325 0014	Sté I.C.F	70 rue de Valdoie	AE 127 AE 129	1ha 72a 15ca 0ha 24a 72ca	B
09009326 0001	M.R	28 Grande rue	AC 106 AC 110	11a 17ca 1a 98ca	B

➤ Concessions de cimetière depuis le 16 décembre 2025 :

Nom	Objet	Emplacement	Durée	Montant
M. V	Renouvellement	Columbarium	15 ans	780.00 €

Le Conseil Municipal prend acte du présent compte-rendu



4 - Autorisation d'engager, de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 – Modification délibération n°71/25

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°71/25 du 16 décembre 2025 donnant autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026 pour un montant de 32 500 €.

Pour mémoire les crédits ouverts au budget 2025 section d'investissement (dépenses d'équipement) étaient de 210 904.34 €. La limite de 25% représente donc 42 180.85 €.

Il est proposé de compléter et modifier le tableau comme suit :

Chapitres de dépenses	Articles de dépenses	Montants des ouvertures de crédits	Nouveaux montants après Modification
21 Immobilisations corporelles	2113 « Terrain aménagé autre que voirie »	0.00 €	6 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	2131 « bâtiments publics »	5 000.00 €	0.00 €
21 Immobilisations corporelles	2132 « bâtiments privés »	15 000.00 €	8 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	2135 « agencements divers »	2 000.00 €	12 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	2152 « Installation voirie »	1 500.00 €	1 500.00 €
21 Immobilisations corporelles	2157 « Matériel technique »	3 000.00 €	3 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	2183 « Matériel informatique »	3 000.00 €	3 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	2188 « Autres immobilisations »	3 000.00 €	5 000.00 €
	TOTAL :	32 500.00 €	38 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts comme indiqués ci-dessus en remplacement de la délibération n°71/25 du 16 décembre 2025.



5 - Convention de cession au profit de la Commune, de locaux et d'équipements de l'association SERMANIMATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°58/24 du 17 septembre 2024, par laquelle la commune approuvait les termes de la convention de mise à disposition de deux garages à l'Association Sermanimation.

Cette dernière par mail du 19 décembre 2025, avant la signature de ladite convention, a fait part à la commune de Sermamagny de son souhait que soient intégrés, outre les deux garages neufs (Lot 1), les locaux suivants :

- Lot 2 3 garages existants d'une superficie d'emprise au sol de 18 m2 chacun
- Lot 3 un local de pétanque d'une superficie d'emprise au sol de 18 m2
- Lot 4 un terrain de pétanque d'une superficie d'emprise au sol de 300 m2

Il est précisé qu'en cas de dissolution de l'association, les équipements ci-dessus cités resteront propriété de la commune sans indemnisation aucune.

La commune devra alors garantir les 4 lots ci-dessus définis en tant que propriétaire non occupant et, l'association SERMANIMATION assurera l'ensemble des dits locaux au titre de ses obligations de locataire. Le nouveau projet de convention est présenté aux membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de cession d'équipements au profit de la commune et la mise à disposition d'équipements au profit de l'Association SERMANIMATION.



6 - Travaux en forêt communale – Programme 2026

Monsieur le 3^{ème} Adjoint, Monsieur Éric JACQUEL, présente au Conseil Municipal le programme de travaux en forêt communale pour l'année 2026, préparé par Monsieur Anthony MAIZY, agent forestier de l'ONF.

Ce programme s'élève à 1 311.50 € H.T pour la partie investissement et à 2 593.50 € HT pour la partie fonctionnement, soit un total de 3 905.00 € HT.

Un devis a également été demandé auprès de l'entreprise AUGIER située à LINEXERT (70), il s'élève à 2 605.50 € HT (sections confondues).

Les devis se décomposent de la façon suivante :

INVESTISSEMENT	QUANTITÉ	PRIX H.T - ONF	PRIX H.T - AUGIER
Parcelle 21.r Ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une végétation de moins de 3 m : diamètre moyen < 3cm, max 5 cm. Entraxe 4-5 m	3.05 HA	1 311.50€	762.50€
FONCTIONNEMENT	QUANTITÉ	PRIX H.T - ONF	PRIX H.T - AUGIER
Parcelle 19.r Maintenance des cloisonnements : entraxe 4-5 m Nettoisement manuel en plein de jeune peuplement feuillu à 3-6 m (favoriser chêne et divers)	1.90 HA	2 593.50€	1 843.00€

La commission « Forêt » réunie le 15 janvier 2026 a émis un avis favorable pour retenir le devis de l'entreprise AUGIER pour les travaux des parcelles 19r et 21r.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide l'avis de la commission « Forêt » et retiens le devis présenté par l'entreprise AUGIER, concernant les travaux des parcelles 21r et 19r, pour un montant total de 2 605.50 € H.T,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.



Questions Diverses

RPI

Monsieur le Maire, Madame Annick DURAND conseillère municipale en charge des affaires scolaires accompagnés de la secrétaire ont rencontré le 22 janvier dernier, dans les locaux de la Communauté de Communes des Vosges du Sud à Étueffont, le président Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER et son équipe de techniciens, Monsieur Jacky CHIPAUX, Maire de Chaux et Madame Anne-Sophie PEUREUX, Maire de Lachapelle Sous Chaux au sujet du devenir du RPI. Un accord a été trouvé pour la continuité du RPI en syndicat de gestion entre les 3 communes.

Une réécriture profonde des statuts a été actée et sera engagée dans les prochains mois. Il a été rappelé que la présidence tournante du syndicat reviendra à la commune de Sermagny lors de la prochaine échéance électorale.



Problème de chauffage à l'école

Mi-janvier, un problème de chauffage est survenu à l'école maternelle. L'entreprise en charge de l'entretien de la chaufferie a procédé à un désembouage des installations du plancher chauffant.

La situation devrait revenir à la normale dans les prochains jours, lorsque le liquide de désembouage aura agi et éliminé l'accumulation des boues dans le circuit.



Travaux façades Mairie

Les travaux de ravalement de la Mairie ont pris du retard (intempéries, approvisionnement...) mais se poursuivent. L'entreprise en charge de la réfection a terminé l'hydrogommage des parties en pierre de grès des Vosges. Puis il poursuivra par le piquetage, la reprise des enduits et enfin la mise en peinture des façades.

Un grillage a été posé au niveau des corniches pour éviter l'intrusion des volatiles dans les combles.

Nous nous excusons auprès des riverains, des écoles, des administrés... pour la gêne occasionnée.



Plan Local de l'Urbanisme : modification simplifiée

Le dossier de modification simplifiée du Plan Local de l'Urbanisme est à disposition du public du **lundi 26 Janvier 2026 au mardi 24 février 2026 inclus.**

Le dossier est consultable en Mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture:

Lundi: 14h00-17h30

Mardi: 9h00-12h00 / 17h30-19h00

Jeudi: 17h30-19h00

Vendredi: 9h00-12h00

Il est également consultable sur le site internet de la mairie à l'adresse suivante:

<https://www.sermamagny.fr>

Les observations du public pourront être consignées sur place dans le registre mis à disposition, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ou transmises par voie électronique au plus tard le mardi 24 février 2026 à l'adresse suivante: mairiedesermamagny@wanadoo.fr

Un courrier pourra également être adressé en mairie à l'attention de monsieur le Maire de Sermamagny, à l'adresse suivante : Mairie de Sermamagny - 33 Grande rue - 90300 SERMAMAGNY.



Vente magasin COLRUYT au groupe INTERMARCHÉ

Le magasin Colruyt fermera définitivement ses portes le 24 février 2026. L'enseigne INTERMARCHÉ reprendra le magasin et ouvrira début avril après 6 semaines de travaux. Il est prévu qu'à l'issue des aménagements intérieurs qui seront effectués, un drive sera mis en place pour permettre de retirer facilement ses achats passés en ligne.



Rue de la Levée : chute d'arbre

Un arbre situé au bord de la Savoureuse rue de la Levée est tombé sur une propriété privée.

Un devis a été demandé auprès de l'agriculteur Hervé FOLLOT pour enlever l'arbre en question et également d'autres arbres menaçants.

Le devis s'élève à 1 900 €.

La commune prendra également en charge les frais de remise en état du grillage du riverain concerné.



Rappel : journée « j'aime la nature propre » - samedi 7 Mars 2026

La fédération Départementale des chasseurs du Territoire de Belfort souhaite renouveler l'opération « j'aime la nature propre », « faites la chasse aux déchets ! ». Cet événement sera organisé sur la commune par l'ACCA (association de chasse) de Sermamagny. Le rendez-vous est donné le samedi 7 mars 2026 à 8h30 sur le parking de la Maison Bardy.



Rappel prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2026 :

Attention : le mode de scrutin évolue dans les communes de moins de 1 000 habitants : le panachage disparaît. Les électeurs devront désormais voter pour une liste complète **sans rayer ni ajouter de noms afin que le bulletin soit valide.**

